



MUNICIPALITE  
DE  
DONNELOYE

Donneloye, le 25 août 2025

**Rue des 3 Fontaines 18  
1407 Donneloye**

Tél. 024/433.19.50  
E-mail info@donneloye.ch

Au Conseil Général  
de et à  
1407 Donneloye

### **Préavis N° 07/2025**

#### **Vente du bâtiment ECA no 1031 sis Chemin de Praz Jaquet 13 à Prahins (parcelle 2035)**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Actuellement, la villa locative sise chemin de Praz Jaquet 13 est libre. Elle nécessite des travaux conséquents pour une remise en état avant relocation.

Dans sa réflexion globale pour ce projet, la Municipalité a relevé que la Commune de Donneloye devra faire face à des investissements importants dans un avenir proche avec notamment la rénovation énergétique du collège de Gossens et de son chauffage électrique.

La Municipalité a mandaté une agence immobilière pour l'établissement d'une expertise de la parcelle comprenant 2 variantes ; la rénovation du bâtiment ou la vente en l'état.

Les travaux de rénovation sont estimés à environ CHF 500'000.00. Cette rénovation en profondeur du bâtiment comprend notamment l'amélioration énergétique, le changement du chauffage, la réfection de la toiture et des espaces intérieurs.

Avec une location à CHF 2'300.00 sans les charges, on peut imaginer obtenir un résultat positif estimé à env. CHF 5'000.00/an.

Le prix de vente de la parcelle d'env. 800m<sup>2</sup> et du bâtiment dans l'état est estimé par l'experte à environ CHF 680'000.00.

Il a été tenu compte des points suivants :

- le risque d'un non-paiement du loyer
- des problématiques diverses liées aux locataires
- du travail généré par sa gestion

Après avoir étudié les variantes, la Municipalité propose la vente du bâtiment ECA 1031 sis sur la parcelle no 2035 Chemin de Praz Jaquet 13 à Prahins après morcellement de celle-ci (voir photos ci-dessous).

**1. CONCLUSION**

**Le Conseil général de Donneloye**

**Vu** le préavis municipal No 07/2025 présenté par la Municipalité  
**Entendu** le rapport de la Commission des Finances et Gestion et celui de la commission Ad hoc  
**Considérant** que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil Général décide :

- 1. D'autoriser la Municipalité à poursuivre les démarches pour la vente du bâtiment ECA 1031 sur la parcelle no 2035 avec le morcellement proposé, sis chemin de Praz Jaquet 13 à Prahins**
- 2. De finaliser la vente pour un montant minimum de CHF 650'000.00**
- 3. D'annuler les démarches pour la vente si d'ici fin avril 2026 aucunes offres ou intérêts concrets devait être reçus**

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 août 2025.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic  
B. Reymondin

La Secrétaire  
F. Billaud

